



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (DGSI)

PRÉSENTATION

Créée par décret du 30 avril 2014, la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) succède à la direction centrale de renseignement intérieur (DCRI), direction spécialisée de la direction générale de la police nationale (DGPN). Rattachée directement au ministre de l'Intérieur, la DGSI est l'unique service français de sécurité intérieure.

HISTORIQUE

La Direction de la surveillance du territoire (DST), créée en 1944, et une partie de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG), née en 1907, ont fusionné en 2008 pour constituer la DCRI. Ces deux services français de sécurité intérieure ayant une histoire et une culture différentes, l'objectif de la réforme a été de regrouper les complémentarités opérationnelles et analytiques des deux structures.

Six ans plus tard, la DCRI devient DGSI afin d'obtenir une autonomie de gestion, une augmentation de ses moyens humains et financiers mais aussi la possibilité de recruter des spécialistes à l'extérieur de la police nationale et de s'adapter aux nouvelles menaces comme aux évolutions des métiers du renseignement.

MISSIONS

- La Direction générale de la sécurité intérieure est un service actif de la police nationale. Elle est chargée, sur l'ensemble du territoire de la République, de rechercher, de centraliser et d'exploiter le renseignement intéressant la sécurité nationale ou les intérêts fondamentaux de la Nation (décret du 30 avril 2014).

Les missions de la DGSJ consistent à lutter contre toutes les activités susceptibles de constituer une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Elle est chargée de prévenir et de réprimer, sur le territoire de la République, les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances ou des organisations étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays.

• Les missions de la DGSJ sont :

- le contre-espionnage,
- la lutte contre le terrorisme et les extrémismes violents,
- la lutte contre le terrorisme international,
- la protection du patrimoine économique,
- la protection de l'entreprise et du monde scientifique français,
- la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

• La DGSJ a la particularité d'être à la fois un service de renseignement de sécurité et un service de police judiciaire spécialisé. Dans le domaine de la protection des intérêts fondamentaux de la Nation, elle a compétence exclusive pour conduire, sous le contrôle des autorités de justice et conformément au titre I du livre IV du code pénal, les enquêtes de contre-espionnage ainsi que celles de compromission du secret. Depuis la loi du 14 mars 2011, la DGSJ a également une compétence exclusive en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Elle est également compétente en matière de lutte contre le terrorisme (dans ce domaine, il s'agit d'une compétence partagée avec la police judiciaire). La spécificité de la double casquette judiciaire et renseignement de la DGSJ est une vraie force face à la complexité des procédures et des enquêtes.

Enfin, dans le domaine de la cybercriminalité, la DGSJ a une compétence judiciaire exclusive pour mener des enquêtes relatives aux attaques visant les Systèmes de Traitement Automatisés de Données (STAD), ciblant les réseaux institutionnels (ministères et organismes gouvernementaux), les Opérateurs d'Importance Vitale (O.I.V.) et les Zones à Régime Restrictif (Z.R.R.).

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSJ>

ORGANISATION

• La DGSJ, qui compte plus de 3 600 policiers, est composée

- d'une direction du renseignement et des opérations,
- d'une direction technique,
- d'un service de l'administration générale
- d'un groupe d'intervention propre, le GAO (Groupe d'appui opérationnel), pour procéder aux interpellations et aux effractions de porte.
- d'une inspection générale.

• Son implantation territoriale comprend en sept zones de renseignement territorial (Paris, Lille, Rennes, Metz, Bordeaux, Marseille, Lyon) correspondant aux zones de défense et de sécurité. Dans les zones de défense, le chef du service zonal du renseignement territorial est l'adjoint du directeur départemental.

MÉTIERS

- Membre du Département de lutte contre la radicalisation
<http://biép-recrute.talent-soft.com/Handlers/download.ashx?filetype=1032&fileguid=6616925a-eef2-4786-9891-d385bb8ebe8f&offerid=48404>
- Agent procédant à la gestion et au criblage de données opérationnelles
https://biép-recrute.talent-soft.com/offre-de-emploi/imprimer-fiche-emploi-aaio-m-ac-92-dgsi-agent-procedant-a-la-gestion-et-au-criblage-de-donnees-operationnelles_58635.aspx

RECRUTEMENT

• Recrutement interne

Si un fonctionnaire de police souhaite postuler, il doit se signaler auprès de sa direction.. Si le candidat est retenu, il doit ensuite faire l'objet d'une enquête avant de pouvoir recevoir une habilitation donnant accès à des informations classifiées

• Recrutement externe

Policiers de tous grades, dès la sortie de l'école de police par choix des postes.

<http://www.lapolicenationalerecrute.fr/Fiches-metiers/Policier-du-renseignement>

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Recrutement>

<http://police.unsa.org/specialistes/carriere-cap/article/renforts-recrutements-par-postes>

<http://www.lapolicenationalerecrute.fr/Concours-et-selections>

<http://www.lapolicenationalerecrute.fr/Contact/Les-rendez-vous-recrutement>

• Contractuels

La DGSi recrute des civils contractuels dans des métiers divers (informatique, psychologie, géopolitique, sociologie traducteurs etc.).

La sélection est très exigeante. Si le candidat est retenu, il doit ensuite faire l'objet d'une enquête avant de pouvoir recevoir une habilitation donnant accès à des informations classifiées

• Contact

Pour déposer leur candidature (lettre de motivation + CV) ou pour obtenir de plus amples informations, les candidats peuvent contacter la DGSi aux adresses **suivantes** :

- En ligne :

<http://www.interieur.gouv.fr>

etat-major-dgsi@interieur.gouv.fr

- Par courrier

84 Rue de Villiers,

BP 307

92302 Levallois-Perret Cedex

- Par téléphone : 01 77 92 50 00

LIENS UTILES

<http://www.atlantico.fr/decryptage/dgsi-recrute-espions-comment-savoir-avez-profil-eric-denece-1072531.html>

Rapport sénatorial sur le renforcement de l'efficacité du renseignement intérieur :
<http://www.senat.fr/rap/r15-036/r15-0369.html>

Les moyens consacrés au renseignement intérieur : observations et préconisations de Philippe Dominati
https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/evenements/control/synthese_rapport_renseignement_Dominati.pdf

Ministère de l'intérieur
<http://www.gouvernement.fr/action/la-lutte-contre-le-terrorisme>